

# Sebta veut mettre fin à l'accès sans visa des Tétouanais

● Le gouvernement espagnol se penche sur la fin de la dérogation accordée aux résidents de la province de Tétouan d'accéder à Sebta sans visa. Le préfet de l'enclave s'est engagé à mener ce projet pour en finir avec les congestions du trafic frontalier.

C'est une décision qui risque de frapper de plein fouet la région de Tétouan. Le préfet de la ville de Sebta a annoncé que le gouvernement central étudie l'annulation de la dérogation accordée aux résidents de la province de Tétouan leur permettant d'accéder à l'enclave sans visa. Lors d'une cérémonie officielle, Nicolas Fernandez a annoncé que Madrid étudie l'abrogation de cette dérogation. Selon ce haut représentant du gouvernement central à Sebta, cette exception n'a plus lieu d'être car au moment de son instauration, elle concernait un trafic frontalier restreint. D'après le préfet de Sebta, les bouchons quotidiens dont souffre la ville sont le résultat de cette dérogation au traité de Schengen. Selon Fernandez, cette décision permettant l'accès sans visa aux riverains du préside ne répond, dans l'actualité, ni à «*au besoin ni au contexte temporaire de sa création*». La haute autorité de Sebta a estimé que la croissance de la population de la province de Tétouan serait la cause de la multiplication des épisodes de congestion qui paralysent le poste-frontière entre les deux régions. Sebta envisageait depuis un moment de restreindre l'accès aux riverains de la région. La solution était de ne permettre l'accès qu'aux natifs de la province de Tétouan et non aux résidents. À travers cette mesure, les autorités de Sebta voulaient réduire le trafic transfrontalier et diminuer l'attractivité de Sebta auprès des nouveaux arrivants dans les villes limitrophes à l'enclave. Fernandez a estimé que l'infrastructure actuelle ne supporte plus cet important flux humain, d'où la difficile gestion de ces déplacements qui déferlent chaque jour sur la frontière. Aux derniers chiffres, 30.000 personnes accèdent quotidiennement au préside et jusqu'à 15.000 véhicules. Interpellé par la presse



locale sur les propos du préfet, le président du gouvernement local, Juan Vivas, a reconnu que la situation actuelle est une entorse au traité de Schengen, ce qui rend Sebta et Mélilia, l'une des frontières les plus particulières de toute l'Europe. Or, ce n'est que des décen-

nies après son application que les autorités de Sebta se sont rendues compte du déphasage avec le traité de Schengen ! Les propos du préfet ne devraient pas plaire aux commerçants de la ville. En cas de levée de la dérogation, plusieurs passeurs se verraient interdire l'accès

au préside, ce qui frappera de plein fouet le commerce de contrebande et de facto, l'économie de la ville. Et qu'advient-il de ces hordes de porteurs qui s'affairent entre les deux frontières au quotidien ? Une chose est sûre, le gouvernement marocain devrait faire face à une bombe sociale dans cette région en cas d'entrée en vigueur de cette nouvelle mesure. De fait, cette décision peut être interprétée comme la volonté de la ville de favoriser le tourisme de shopping à l'adresse des Marocains aux bourses garnies, au détriment du commerce dit atypique. Par ailleurs, le souci sécuritaire motiverait aussi cette décision. Le démantèlement de plusieurs cellules terroristes à Sebta ayant des ramifications dans les régions limitrophes à l'enclave inquiète les autorités espagnoles. D'autant plus que plusieurs analystes espagnols ont mis en garde contre le danger terroriste qui couve dans les deux enclaves. Conscient que cette décision réclame l'aval de Rabat, le préfet s'est engagé à mener à terme ce projet tout en reconnaissant que des négociations seront nécessaires pour abroger cette dérogation.

DNC À MADRID **AMAL BABA ALI**  
a.babaali@leseco.ma

## EN BREF

### Le ministère de l'Éducation nationale relance «Insat»

Le ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (MNFP) a annoncé la mise en place, à l'instar des années précédentes, du service électronique «Insat», destiné à enregistrer les plaintes et les observations des élèves et de leurs parents sur tout ce qui pourrait entraver le bon déroulement de la rentrée scolaire ou ayant trait à la gestion des établissements scolaires, aux opérations de soutien social et aux infrastructures. Les personnes concernées peuvent déposer leurs plaintes ou observations, de lundi à vendredi, en contactant le numéro vert (0800001122) pendant les horaires du travail, ou à travers le portail du ministère [www.men.gov.ma](http://www.men.gov.ma). Ce service permet aux citoyens de suivre leurs plaintes directement en utilisant un code qu'ils recevront par téléphone, ou directement

après l'enregistrement des informations demandées sur le portail électronique, avant la confirmation du contenu de leurs réclamations, ajoute le communiqué.

### Safi. Inauguration du siège du tribunal de la famille

Le ministre de la Justice et des libertés, Mustapha Ramid, a procédé, mardi à Safi, à l'inauguration du siège du tribunal de la famille, dont la construction a nécessité une enveloppe financière de plus de 12,82MDHe qui est érigé sur 2.966 m<sup>2</sup>. D'autres projets sont en cours de réalisation au niveau régional. Il s'agit de la construction du tribunal de première instance et le tribunal de la famille à El Yousoufia, la construction du tribunal de première instance et le tribunal de la famille à Essaouira et la construction du Centre de juges résidents à Sebta Gzoula, ainsi que deux projets en cours d'étude: la

construction de deux Centres de juges résidents, l'un à Tamarar et l'autre à Tlet El Hanchane. Le coût total de ces projets est de plus de 142,80 MDH.

### L'UPFM fait le point sur la réalité de la femme marocaine

L'Union progressiste des femmes du Maroc (UPFM), affiliée à l'Union marocaine du travail (UMT), organise, jeudi prochain à Casablanca, un colloque national sous le signe «La réalité de la femme marocaine entre droits et lois». L'organisation du colloque s'inscrit dans le cadre de la célébration de la journée nationale de la femme marocaine le 10 octobre. Le colloque vise à permettre une lecture critique des lois régissant le statut et les droits des femmes et des projets de lois en préparation pour identifier les points faibles qui affectent le statut de la femme marocaine.